

## PETITION : Amélioration de la CCT INFRI-FOPIS

### Soutien aux revendications du SSP

Le Syndicat des services publics (SSP) a déposé des revendications en vue de la révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Améliorer la LPers, revient à améliorer la CCT INFRI-FOPIS du secteur social subventionné. Car les dispositions de la LPers qui ont trait aux salaires, aux allocations sociales, aux congés, aux vacances, et à la durée de travail sont par analogie reprises directement dans cette CCT.

**La révision de la LPers concerne donc également le personnel des institutions sociales fribourgeoises.  
 Pour améliorer la CCT INFRI-FOPIS, signez la pétition et soutenez les revendications du SSP !**

Congé parental de 6 mois pour les parents.	Congé parental ou congé maternité de 5 mois.	Congé parental ou congé paternité de 1 mois.
Compensation en temps du travail de nuit à 20% entre 20h00 et 6h00.	Réduction du temps travail, semaine de travail à 40 heures avec maintien du salaire.	Jours d'absence maladies comptés au prorata de l'absence, pas à 100%.
Revalorisation de l'indemnité de service de piquet.	Salaire minimum de 4'000 francs bruts à 100%.	Compensation en temps à 20% du travail du weekend.

Le SSP s'oppose également fermement à la volonté du Conseil d'Etat de faciliter les procédures de licenciement dans la LPers en supprimant l'obligation d'un entretien et d'un avertissement préalable. L'avertissement préalable au licenciement dans la CCT INFRI-FOPIS doit être maintenu !

Nom	Prénom	Institution	Adresse	Email	Signature

Le délai de consultation de la LPers court jusqu'au 15 octobre 2020.

**Pétition à remettre d'ici au 10 octobre 2020 au SSP Région Fribourg, rue des Alpes 11, 1700 Fribourg**

Contact : Catherine Friedli, [catherine-friedli@ssp-fribourg.ch](mailto:catherine-friedli@ssp-fribourg.ch), 026 322 29 60